

LETTRE de la CAISSE CENTRALE de la FRANCE d'OUTRE-MER rela-
tive à l'emprunt de 30 millions pour constructions scolaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Mars 1956

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 30 Août 1955, nous avons voté une demande d'emprunt de 30 millions à contracter avec la Caisse Centrale afin d'assurer le financement partiel de la construction des écoles de Saint-François - La Bretagne et Sainte-Clotilde.

Par lettre en date du 27 Janvier 1956 le Directeur de la Caisse Centrale me fait savoir que le montant de la dépense incombant à la Commune est de 32.175.747 Frs au lieu de 30 millions.

Il nous faut donc envisager de solliciter de la Caisse Centrale un emprunt qui couvrirait entièrement notre propre participation au financement de ces constructions.

Notre délibération du 30 Août 1955 serait donc annulée.

En conséquence je vous demande:

l'autorisation de contracter un emprunt de 32.172.747 Frs avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer pour une durée de 15 ans au taux de 3 % pour le paiement de la participation communale aux constructions de quatre groupes scolaires:

Une école à Saint-François
Deux écoles à la Bretagne
et Une école à Sainte-Clotilde.

A cet effet nous prenons l'engagement d'inscrire chaque année en priorité au budget communal les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

M. COLLET demande qu'il y ait un agent à la sortie des enfants fréquentant l'école du Butor.

M. FABRE. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas demander aux Directrices des Ecoles maternelles d'ouvrir de meilleure heure le portail de leur établissement.

Le MAIRE. - Cela n'est pas dans nos attributions, mon Collègue. La mesure que vous préconisez doit être prise par Monsieur le Vice-Recteur. Je ne manquerais pas d'attirer son attention sur ce point soyez en assuré.

Mme AMELIN intervient pour demander au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence de la création d'une crèche ou d'une garderie à Saint-Denis. Je suis persuadée que nous obtiendrons des subventions du Conseil Général.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre au vote le principe de la création d'une crèche à Saint-Denis.

Le MAIRE. - Je mets aux voix la proposition de Mme AMELIN.

Adopté à l'unanimité.

M. MITHRA. - Monsieur le Maire, je demande, pour faire suite à l'intervention de notre collègue FABRE, d'assurer, par la présence d'un agent, la sécurité des élèves à l'entrée et à la sortie de l'Ecole du Camp Ozoux.

Le MAIRE. - Votre suggestion est retenue et sera signalée à Monsieur le Directeur de la Police départementale.

Je mets aux voix le rapport dont je viens de vous donner lecture.

Vu et autorisé
adopté à l'unanimité.

H. Denis, le 21 Mars 1936
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signé: R. Petit

de contracter un emprunt de 172.747 avec la C.C.F.O.M.